

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 24

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Jean DARDENNE donne procuration à Pascale ETIENNE en date du 22 mai 2025

Jacques BERNIS donne procuration à Lucile VALADAS en date du 17 mai 2025

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 22 mai 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Danielle TODESCO en date 22 mai 2025

Gilles MONTI donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date 16 mai 2025

Martine NOUHOUT donne procuration à Bruno COMTE en date du 22 mai 2025

Emilio ZABALETA donne procuration à Alain AUTHIER en date du 12 mai 2025

Christian DESMOULIN a donné procuration à Valérie MILLON en date du 19 mai 2025

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Francis COISNE

Objet : Cession de foncier avenue Léo Lagrange - Dossier GARIOUD/JAN-VILLEMONTAIL

Délibération 2025-48

Dans le cadre de la valorisation de ses fonciers communaux, la collectivité a initié une démarche de cession de certains fonciers dans le but de les affecter à des opérations de construction et plus particulièrement des parcelles en nature d'espaces verts de lotissements.

Au terme d'une enquête publique, le Conseil Municipal, par délibération en date du 26 juin 2024, a décidé de prononcer le déclassement de la parcelle cadastrée AN n°65 sise avenue Léo Lagrange, en vue de son aliénation. La collectivité a ainsi confié un mandat exclusif d'entremise immobilière au Cabinet DUARTE, cabinet de Géomètre-Expert Foncier et d'ingénierie VRD, notamment spécialisé dans l'aménagement foncier et l'urbanisme opérationnel, afin de rechercher des acquéreurs pour ces biens. Celui-ci a reçu de la part

de Madame GARIOUD Anaïs et Monsieur JAN-VILLEMONTÉIL Tom une proposition pour l'acquisition de la parcelle AN n°388 (issue de la division de l'ancienne parcelle AN n°65), l'autre partie étant conservée pour maintenir à terme une possibilité de stationnement pour les salariés des entreprises implantées dans la zone d'activité Martin NADAUD.

Nature de la cession :

Cette parcelle cadastrée section AN n°388 d'une contenance d'environ quatre cent quatre-vingt-dix mètres carrés (490 m²) est enherbée.

Elle est classée en zone UH2 au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Extrait du caractère de la zone : « *Il s'agit d'une zone urbaine de densité moyenne, constituée de vieux quartiers, d'îlots excentrés et de zones pavillonnaires récentes. La fonction résidentielle est largement dominante bien qu'il s'y associe des activités commerciales et artisanales* »

Conditions de la cession :

- o acceptation de la parcelle en l'état,
- o versement à la Collectivité de la somme forfaitaire de 42 500 €,
- o délimitation parcellaire à la charge de la Commune,
- o frais de négociation à la charge des acquéreurs,
- o frais d'acte notarié à la charge des acquéreurs,
- o durée de validité de la convention fixée à 18 mois à compter de la date du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce projet de cession de terrain à intervenir avec Madame GARIOUD Anaïs et Monsieur JAN-VILLEMONTÉIL Tom et à autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires au transfert de propriété.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L3211-14 ;

VU le mandat exclusif d'entremise immobilière confié au Cabinet DUARTE ;

VU l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne relative à la parcelle cadastrée section AN n°65 en date du 04 avril 2024 ;

VU le bornage amiable réalisé par le Cabinet DUARTE le 11 juillet 2024 et la création de la parcelle AN n°388 ;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie du foncier cédé, Madame GARIOUD Anaïs et Monsieur JAN-VILLEMONTÉIL Tom, s'engagent à :

- verser à la Commune la somme forfaitaire de 42 500 €,
- accepter le terrain en l'état,
- prendre à leur charge les frais de négociation,
- prendre à leur charge les frais d'acte notarié ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** ce projet de cession ;
- **DE CÉDER** la parcelle, propriété de la commune et cadastrée section AN sous le numéro :

Numérotation cadastrale	Superficie
N°388	490 m ²
Total	490 m²

moyennant le prix forfaitaire de **42 500 euros net vendeur** ;

- **DE PRÉCISER** que les frais de délimitation parcellaire seront à la charge de la Commune ;
- **DE PRÉCISER** que les frais de négociation ainsi que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'aboutissement de la cession.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 23 mai 2025

Le Maire



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le **27 MAI 2025**

Publié ou notifié

Le **27 MAI 2025**

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB48

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 23/05/2025

Objet : DELIB48-Cession de foncier avenue Léo Lagrange- Dossier Garioud-Jan Villemonteil

Nature : Délibérations

Matière : Domaine et patrimoine - Aliénations

Date de télétransmission : 27/05/2025 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB48-Cession de foncier avenue Léo Lagrange- Dossier Garioud-Jan Villemonteil.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250523-DELIB48-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 27/05/2025